

DEC142656DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 5 de la décision DEC100014DAJ susvisée, M. le délégué régional de la circonscription Provence-Corse est désigné comme personne responsable des marchés pour les marchés et accords-cadres de fournitures, prestations de services et travaux pour les besoins du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit de Rustrel - Pays d'Apt (LSBB)- UMS3538, nécessaires à la passation et l'exécution de l'opération de travaux au titre du projet MIGA, dans la limite des crédits notifiés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Alain Fuchs